



## Barème d'honoraires

(selon arrêté du 10 Janvier 2017)

| Prix public TTC        | % DE COMMISSION |
|------------------------|-----------------|
| De 0 à 99 000€         | 6,5 %           |
| De 100 000€ à 299 000€ | 6 %             |
| > à 300 000€           | 5 %             |

Le prix public comprend la TVA au taux de 20%

Nos honoraires sont à la charge de l'acquéreur

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente

N° de Carte Professionnelle **CPI 6401 2019 000 039 924**, délivrée le 15/03/2019  
par la CCI de Bayonne 64100, carte portant la mention « Transaction sur  
Immeubles et fonds de commerce ».